

## La discrimination positive !

Par **Ahmed**, le **29/11/2004** à **18:37**

Mr Sarkozy en prenant clairement position pour la discrimination positive ouvre de nouveau le débat.

Ansi, les idées n'ont pas de patrie sur terre : elles flottent dans l'air entre les peuples, mais en France tout ce qui provient d'outre Atlantique est regardé avec méfiance.

De quoi s'agit-il concrètement ?

Voici une définition que je trouve excellente : " méthode qui consiste à instituer des inégalités pour promouvoir l'égalité, en accordant à certains un traitement préférentiel".

Faisont fi d'hypocrisie, si le débat existe c'est bien évidemment qu'il trouve un terreau favorable en l'occurrence la persistance des pratiques racistes et sexistes mais également l'accentuation des inégalités socio-économiques

Pour ma part je suis pour mais uniquement pendant une période transitoire ; en vérité il me semble qu' elle existe déjà !

Quels sont vos arguments ?

Par **Yann**, le **30/11/2004** à **09:53**

D'un point de vue purement théorique je suis contre. Si un chef d'entreprise préfère engager quelqu'un de moins performant parce qu'il n'est pas handicapé, parce que c'est un homme, ou parce qu'il est de telle couleur, alors tant pis pour lui, c'est la compétitivité de son entreprise qui va en pâtir.

Maintenant il faut être réaliste, et si on n'y recour pas les discriminations resteront très nombreuses. Il y a quelques semaines c'était la semaine contre le handicapé, je trouve cette initiative intéressante. Mais bon après si elle se multiplie ça n'aura plus aucun sens.

Par **Ahmed**, le **05/12/2004** à **18:48**

Voici quelques uns des arguments ,que j'ai résumé, avancés par un opposant à la discrimination positive (DP).

Tout d'abord il estime qu'elle contredit le [b:1rpwpqkv] principe d'égalité [/b:1rpwpqkv] parce que d'une part elle créait des inégalités au bénéfice de certains et d'autre part elle renforce la tentation du repli sur l'identité

Elle est donc une entrave au fonctionnement normal de la démocratie.

Ensuite, il fait appel à un argument d' [b:1rpwpqkv]autorité en la personne de Rousseau[/b:1rpwpqkv] en effet pour celui-ci la loi est juste lorsqu'elle remplit deux exigences elle doit être à la fois votée par des individus libres de toutes appartenances et s'appliquer également à chacun sans créer de statut particulier.

Pour illustrer sa thèse ensuite, il constate l'échec aux USA de la DP laquelle au contraire à renforcer l'injustice au lieu de la combattre.

Par ailleurs, il explique le recours à la DP par un sorte de découragement des pouvoirs publics face aux efforts exigés par le projet d'émancipation de l'individu en société.

Enfin curieusement il reste très laconique sur les moyens de combattre l'inégalité, il préconise simplement de s'attaquer aux comportements discriminants en amont au cas par cas.

Au prochain numéro, je vous résumerai les arguments d'un partisan.

Par **Vincent**, le **06/12/2004** à **00:50**

Au principe d'égalité, j'opposerai celui de l'équité: à situation identique, traitement identique. L'équité est plus juste que l'égalité.

La DP aux Etats Unis est un échec: elle a paradoxalement favorisé le communautarisme plutôt que l'intégration. En même temps, la discrimination positive a eu un vif succès car le modèle social repose essentiellement sur la juxtaposition des communautés. La défaillance est alors toute relative.

Les moyens de lutte contre les discriminations: la casuistique est appropriée, mais pas suffisante. La DP est avant tout un changement de mentalités. Or une telle évolution psychologique de masse prend naturellement deux voir trois générations d'individu (antagonisme ici étrange entre la masse et l'individu...). Pour l'instant, des contraintes sont inventées.

A mon sens il existe au moins deux vecteurs: soit la sanction d'actes négatifs soit l'imposition d'actes positifs.

Le risque de ce dernier moyen (la DP) est celui d'une éventuelle cristallisation autour des discriminés qui par leur état sont mieux traités que d'autres qui en font plus.

Egalité, équité, discrimination positive, privilège... que choisir? que refuser?

J'ai une proposition: doubler la discrimination positive d'une récompense au mérite.

Par la DP, on rééquilibre les chances dès le départ pour ensuite juger sur un pied d'égalité (du fait de l'équité rétablie ) en fonction du travail effectué.

Par **Yann**, le **06/12/2004** à **10:15**

[quote="Vincent":35gf9bh2]J'ai une proposition: doubler la discrimination positive d'une récompense au mérite.

[/quote:35gf9bh2]

Comment mettre ça en pratique?

Par **Ahmed**, le **06/12/2004** à **23:49**

[quote="Vincent":37iqak2m]J'ai une proposition: doubler la discrimination positive d'une récompense au mérite.[/quote:37iqak2m]

Idée séduisante !

Effectivement, contrairement aux USA où la DP a trouvé un terrain favorable principalement en raison de leur lourd héritage (esclavage), la France de Rousseau est plus réticente à l'idée d'une DP.

Bonne idée donc, parce que je considère qu'une aide active est plus efficace qu'une aide passive, on le voit avec le RMI lequel conduit plus à la désincitation au travail qu'à autre chose.

Par **Ahmed**, le **18/12/2004** à **18:37**

Pour ma part, j'estime que l'argument du droit naturel n'est pas sans reproche. En effet, selon cette théorie son existence est liée à un état de nature préexistant.

Or, on le sait la caractéristique fondamentale de la métaphysique est celle de l'impossibilité d'en apporter la preuve, ainsi l'existence de l'Etat de nature reste du domaine de l'impalpable. Mais surtout, le progrès à montrer que l'homme a toujours vécu en société et partant le contrat social n'a jamais existé.

Aristote avait raison : l'homme est un être social !

Par **claudio**, le **19/12/2004** à **16:28**

alors il faut lire Aristote en entier, et tu verras que le débat tel qu'il avance est faussé: la discrimination positive est un débat lancé sur le terrain de l'opportunité, et vous vous "battez" avec des arguments de droit ...Il y a un problème non?

Par **Ahmed**, le **19/12/2004** à **16:59**

:)

Non, aucun problème claude ! Image not found or type unknown

Je me place sur le terrain strictement juridique, l'opportunité je la laisse aux autres. Je tente uniquement d'apporter des arguments juridiques face à d'autres arguments juridiques, pour ainsi dire.

Et je me rend à l'évidence : un fondement qui ne tient pas devant la démonstration n'est guère sérieux.

Par **kitana**, le **02/01/2005** à **16:16**

personnellement dans la majorité des cas je suis contre, le pire exemple pour moi est la loi sur la parité une des plus grande loi de discrimination positive, parceque ca va changer les mentalité? non ca va empirer les choses, il faut une loi parceque sans ca ils n'auraient jamais de boulot ou ils ne sont pas assez bons. Cette loi me fait dresser les cheveux sur la tête, pour les handicapés, c vraic un peu different mais ca ne devrai pas l'êtreca n'est pasune li qui va changer les mentalités et les entreprises prefereronssouvent payer une amende

Par **J.Durand**, le **04/01/2005** à **21:12**

J'ai une réponse simple, je suis du même avis que notre président. La discrimination positive est une branche de la discrimination, nous devons combattre la discrimination à sa racine, donc eradiquer toute ses branches.

Par **legione**, le **02/01/2006** à **23:38**

CONTRE !!!!!!!

QUE LE MEILLEUR GAGNE !!!

SI t'es le meilleur en cours, tu dois être le premier à être embaucher !!!

Si le problème c'est le fait que certains ne puissent pas se payer les études ! et bien il y a des bourses et on se débrouille !!! BEAUCOUP d'étudiant ont du mal à finir les fins de moi et n'ont pas droit à la discrimination positive !!!! DONC JE NE VOIE PAS POURQUOI, SOUS PRETEXTE QUE L'ON SORTE DE ZEP, ON NOUS OUVRE TOUTES LES PORTES !!! VOILA !!!!!!!!!!!!!!!